

COMMUNIQUE DE PRESSE

DOMAINE DE GRIGNON :
CŒUR D'YVELINES PROPOSE A L'ÉTAT UNE SOLUTION CONCERTÉE
POUR PRÉSERVER L'AVENIR DU SITE

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a déposé le 26 mars dernier, en partenariat avec l'association Grignon 2026, sa candidature à l'acquisition du Domaine de Grignon suite à l'appel à projet lancé par l'Etat.

Le 30 juillet dernier, la commission d'attribution de l'État a choisi de retenir la candidature de la société Altarea Cogedim sans indiquer les raisons qui ont motivé cette décision. La Communauté de Communes regrette ce choix qui ne retient pas les orientations d'aménagement de notre territoire rural portées par sa candidature. Le 26 août, la Communauté de Communes a donc sollicité une audience auprès des ministres concernés¹ afin de connaître les raisons ayant motivé le rejet de la candidature de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines. A ce jour, aucun des ministres concernés n'a répondu à cette demande. A titre conservatoire, Cœur d'Yvelines a donc décidé d'exercer un recours gracieux auprès de l'État.

Notre intercommunalité reste pleinement mobilisée pour proposer à l'État un nouveau projet encourageant un partenariat élargi, associant notamment les acteurs publics dans une vision d'intérêt général respecté, garant d'avenir pour le Domaine de Grignon.

**Le Président de la
Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines**



Hervé PLANCHENAULT

¹ Madame Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique
Monsieur Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance
Monsieur Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation